

25/03/2021

L'Afdas

Info Relais Emploi - KOLET

Jeudi 11 Mars 2021

Qui sommes-nous ?

L'Afdas est l'opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

44

branches professionnelles

64 000
entreprises

DONT 94% DE TPE-PME QUI EMPLOIENT MOINS DE 50 SALARIÉS

L'Afdas propose à ses publics entreprises et particuliers, **un accompagnement de proximité, de conseil et d'expertise dans l'ingénierie de la formation, le recrutement et la gestion de carrières.**

Les interlocuteurs de l'Afdas

Délégation régionale
Ile de la Réunion

→ Le CONSEIL
sur vos projets emploi/formation

Les pôles de gestion

→ La GESTION de vos
demandes de prise en charge
(plan de développement des
compétences et **contrats de
professionnalisation**)

Le pôle Apprentissage

→ La GESTION de vos
demandes de prise en charge
pour les **contrats
d'apprentissage**

NOTRE OFFRE DE SERVICES

BRANCHE SPECTACLE VIVANT



L'Afdas met son savoir-faire à votre service pour :



Recruter vos futurs salariés et alternants

L'Afdas vous aide à identifier les dispositifs et à mobiliser les solutions adaptées à votre organisation, du sourcing à l'intégration.



Développer les compétences de vos équipes

L'Afdas, en tant que tiers de confiance, facilite la conception et la réalisation de vos projets en gestion des ressources humaines : recrutement, gestion de carrières, trajectoires professionnelles...



Financer et assurer le suivi de vos projets de formation

À partir de vos besoins en compétences, L'Afdas vous accompagne de l'ingénierie pédagogique à l'ingénierie financière, et facilite la prise en charge des formations par une gestion simplifiée de vos dossiers.



Mettre en œuvre un projet RH sur mesure

Vous avez des projets RH innovants qui concernent la création de parcours en alternance, le développement de l'Afest... ? Nos experts sont à votre écoute pour identifier, avec vous, la prestation la mieux adaptée à vos besoins.





Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

des salariés permanents hors salariés
intermittents du spectacle

Les plafonds de financement 2021

En application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la formation professionnelle, toutes les entreprises doivent verser à leur Opérateur de Compétences (OPCO) une contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance.

- Pour les entreprises de 11 salariés et moins : **0,55 % de leur masse salariale** (CDI et CDD de droit commun)
- Pour les entreprises de plus de 11 salariés : **1% de leur masse salariale** (CDI et CDD de droit commun)

Développement des compétences, adaptation au poste de travail, évolution du poste, maintien dans l'emploi. Pour chaque besoin, et quelle que soit la taille de votre entreprise, des possibilités de financement existent.

Les financements 2021

Plafonds de financement légal *

	Entreprise de < 11 salariés	Entreprise de > 11 salariés
Assujetties à TVA	3 200 € HT	3 800€ HT
Non assujetties à TVA	3 350 € HT	4 200€ HT

** Attention, ces modalités de financement sont dans la limite des budgets disponibles. Les instances paritaires de l'Afdas peuvent être contraintes de modifier ces règles en cours d'année. L'information sur ces plafonds n'engage l'Afdas qu'au jour de la réception de la demande de prise en charge.*

Les financements 2021

Plafonds de financement conventionnel *

Entreprise de < 11 salariés	Entreprise de 11 à 49 salariés	Entreprise à partir de 50 salariés
350 € 700 € 1 250 € 1 550 € (2) + 140 % contribution n-1 + 2 500€ (PFB)	140 % contribution n-1 + 2 500€ (PFB)	140 % contribution n-1 + 2 500€

(2) Par tranche de masse salariale :
 < 20000
 entre 20000 et 80000
 entre 80000 et 140000
 > 140000

** Attention, ces modalités de financement sont dans la limite des budgets disponibles. Les instances paritaires de l'Afdas peuvent être contraintes de modifier ces règles en cours d'année. L'information sur ces plafonds n'engage l'Afdas qu'au jour de la réception de la demande de prise en charge.*

Les prestations d'Appui-Conseil

Objectif

Accompagner
l'évolution
des pratiques

=> en lien avec
les RH,
la transformation
digitale
et la RSE

=> dans un souci
de
maintien/dévelop
pement d'activité

Moyens

Un accompagnement
sur-mesure
jusqu'à 5 jours
par un consultant **expert**

Une **pré-sélection** de
cabinets référencés sur
tout le territoire
à un **coût négocié**

Un **apport** d'outils/méthodes
adaptables à la réalité
professionnelle de
l'entreprise : aide à la
décision et au pilotage

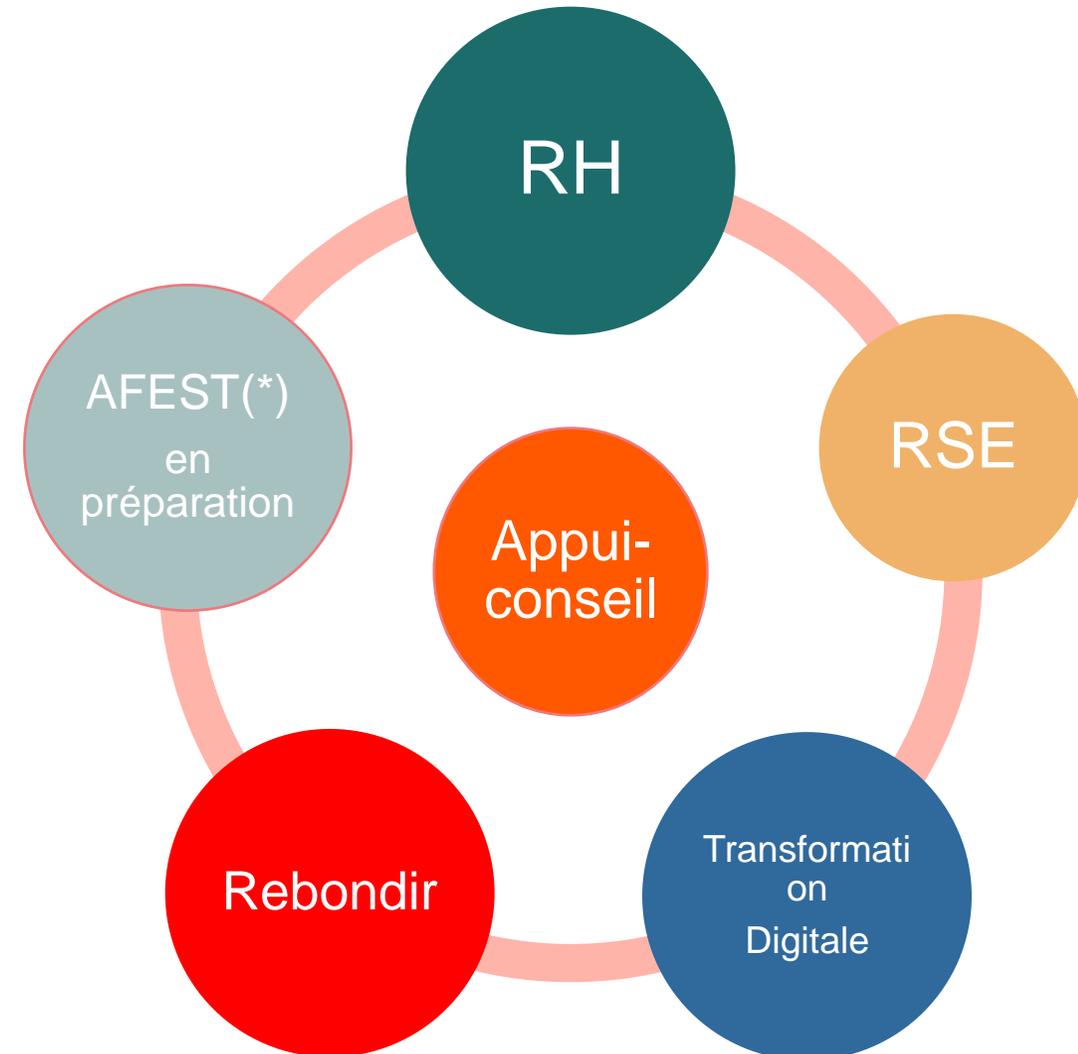
Descriptif

Diagnostic des
problématiques et enjeux de
l'entreprise (RH, RSE,
digitaux)

Priorisation des sujets à
traiter en fonction de la
stratégie de l'entreprise

Co-construction d'un plan
d'actions **opérationnel**
(entreprise/consultant)

Accompagnement à la **mise**
en œuvre des premières
actions





Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

des salariés intermittents du spectacle
(IDS)

IDS - Les plafonds de financement 2021*

Différents selon la catégorie d'appartenance :

Artistes
interprètes,
musiciens,
metteurs en
scène et
réalisateurs

Techniciens
du spectacle
vivant

Techniciens
du cinéma et
de
l'audiovisuel

**Attention, les modalités de financement sont dans la limite des budgets disponibles. Les instances paritaires de l'Afdas peuvent être contraintes de modifier ces règles en cours d'année. L'information sur ces plafonds n'engage l'Afdas qu'au jour de la réception de la demande de prise en charge.*

Le plan de développement des compétences

Les conditions d'accès

>>> LIEN MODALITES D'ACCES IDS

2 ans d'ancienneté professionnelle
ET au cours des **24 derniers mois précédant** une demande :

4 catégories
d'intermittents

• Artistes interprètes, metteurs en scène et réalisateurs	>	48 cachets ou jours de travail
• Artistes musiciens		
• Techniciens du spectacle vivant	>	88 cachets ou jours de travail
• Techniciens de l'audiovisuel	>	130 cachets ou jours de travail

Jusqu'au
30/06/21 : Etude
éligibilité sur 36
mois possible !

Si IDS non éligible AFDAS >> Orientation vers Pôle Emploi et/ou Audiens ou Région

Les modalités de prise en charge

Coûts pédagogiques



Prise en charge totale
ou partielle

(barèmes et plafonds :

CF fichier Excel transmis par mail)

- Formation non certifiante : 12 mois max
- Formation certifiante : durée de la certification (12,24,36 mois...)

Transport et
hébergement



Prise en charge
possible (+50 km)

>>>[LIEN FORMULAIRE FRAIS ANNEXES](#)

Le plan de développement des compétences

Les périodes de carence

= délais a respecter entre deux financements

Durée du dernier stage suivi	Délai de carence
Inférieur ou égale à 40 heures	8 mois
Entre 41 et 140 heures	12 mois
Supérieure à 140 heures	24 mois

Stages n'engendrant pas de délais de carence

Formations de sécurité (à l'exception des permis poids lourds et FIMO) dans la limite de 3.000 € annuels et VAE

Les délais de carence varient selon la durée du dernier stage suivi et démarrent au dernier jour du stage

Le dépôt du dossier

VIA le Portail des Particuliers MYA
100% dématérialisé !!

25/03/2021

Particuliers

- Bénéficier d'un conseil carrière
- Choisir une formation
- Demander un financement
- Votre portail Mya

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE

1

Vous êtes connecté en qualité de :

afDas

Accueil afdas.com

Se connecter

Suivez le guide

Bonjour

Bienvenue sur votre nouveau portail **Particulier**. Découvrez tous nos nouveaux services pensés pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet professionnel. En quelques clics : accédez à toutes vos démarches : compléter vos informations personnelles, réaliser vos demandes de prise en charge, bénéficier de nos conseils. Et vous y retrouverez toute notre actualité.

2

afDas

Nom d'utilisateur

Adresse mail du bénéficiaire

Mot de passe

Se connecter

Mémoriser mes informations

[Mot de passe oublié ?](#) [Inscrivez-vous](#)

Employé de AFDAS ? [Se connecter](#)

3

Vous êtes connecté en qualité de : **Intermittent du spectacle**

afDas

Accueil Mon compte Mes demandes de prise en charge Mes demandes de remboursement Mes demandes de contact afdas.com

Suivez le guide

Bonjour Patrick WACK

Bienvenue sur votre nouveau portail **Particulier**. Découvrez tous nos nouveaux services pensés pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet professionnel. En quelques clics : accédez à toutes vos démarches : compléter vos informations personnelles, réaliser vos demandes de prise en charge, bénéficier de nos conseils. Et vous y retrouverez toute notre actualité.

- Mettre mes informations
- Nouveaux services de prise en charge
- Nouvelle demande de remboursement
- Calendrier des événements Afdas

Région Réunion

Dispositifs d'accompagnement des Intermittents du Spectacle

- Bourse individuelle à la formation pouvant concerner les intermittents
- Chèque formation réussite



Cf en annexe à cette
présentation des supports
d'information sur ces dispositifs





Pôle emploi

Pôle emploi Services :

- ❖ Assure le recouvrement des cotisations pour les entreprises
- ❖ Indemnise les demandeurs d'emploi intermittents du spectacle
- ❖ Gère le Guso - Guichet Unique du Spectacle Occasionnel - Dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales, pour le compte des organismes de protection sociale dont l'Afdas (formation professionnelle)

<https://www.pole-emploi.fr/spectacle/>

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

MERCI